

Réunion des monteurs du 1er novembre 2005

05-12-2006

Dernière mise à jour : 05-12-2006

Le premier novembre dernier avait lieu à Montréal une réunion en plénière à laquelle tous les monteurs étaient invités. Cinquante-six personnes y ont assisté, ce qui représente un nombre très encourageant pour la suite des choses;

Étaient donc présentes les personnes suivantes (par ordre alphabétique) :

Michel Arcand, Carina Bacchanale, Véronique Barbe, Alain Baril, Hélène Bédard, Alain Belhumeur, Jean-François Bergeron, Glenn Berman, Julie Bouffard, Alison Burns, Jean-Philippe Cesari, Maxime Chalifoux, Dominique Champagne, Mélanie Chicoine, Richard Comeau, Teresa De Luca, Alain Després, Natacha Dufaux, Benjamin Duffield, Aube Foglia, Dominique Fortin, Danièle Gagné, François Grondin, Heidi Haines, Hannele Halm, Annie Ilkow, Annie Jean, Eugenia Kossogova, Stéphane Lafleur, Mathieu Lalonde, Nathalie Lamoureux, Sophie Leblond, Claude Lemay, Isabelle Levesque, Isabelle Malenfant, Éric Marapin, Mirinda Ouellet, Claude Palardy, Denis Papillon, Louis-Martin Paradis, Alfonso Peccia, Myriam Poirier, Louis-Philippe Rathé, Julie Riopel, Dominic Rioual, Marie-Christine Sarda, Simon Sauvé, Suzo Shanks, Dominique Sicotte, Hugues St-Louis, Luc St-Louis, Arthur Tarnowski, Ewa Turska, Stella Valiani, Vanessa Vella et Simon Webb.

Le but de cette réunion consistait à proposer aux monteurs les textes préliminaires écrits par le Comité des Treize durant l'été. Ces textes, qui sont des documents de travail, tournent autour des principales préoccupations énoncées par les monteurs eux-mêmes et concernent principalement les conditions dans lesquelles s'exerce notre métier.

Sept grands thèmes ont été abordés soit : la définition du métier, les catégories de montage, le temps alloué au montage, les conditions physiques, l'assistantat, les salaires et le contrat-type.

Un autre but de la réunion, et certainement le plus important, était de recueillir les commentaires des monteurs sur ces documents de travail qui sont, nous le savons bien, incomplets et imparfaits. Nous sommes tous conscients qu'il s'agit d'un « work in progress », et que l'apport de chacun est important.

Les monteurs ont fait une foule de recommandations judicieuses et de réflexions intéressantes qui vont continuer d'alimenter le Comité des Treize.

Nous allons tâcher ici d'en exprimer les grandes lignes;

Sur la question de la définition, quelqu'un a souligné que dans les documents proposés par le Comité des Treize, la mention du réalisateur était trop souvent absente. Cette personne soulignait que la démarche du monteur se fait nécessairement sur le film d'un réalisateur, et remarquait que le lien de collaboration avec le réalisateur était à souligner davantage dans nos textes. Il a été dit qu'il est important de ne pas mettre le réalisateur « dans le même panier » que le producteur dans notre façon d'écrire nos documents. De plus, les réalisateurs sont nos principaux alliés notamment lorsque viendra le moment de négocier le temps que nécessite le montage d'un film.

Plusieurs ont dit se reconnaître dans la définition, mais l'ont trouvée un peu trop pompeuse et prétentieuse. Il a été recommandé de changer quelques termes afin de la rendre moins ronflante.

Le fait qu'on nomme le monteur comme un artiste semble convenir à la majorité. Notons que la loi sur le statut de l'artiste ne définit pas le métier de monteur, mais elle dit cependant que le monteur est un artiste. Il nous revient donc de définir nous-mêmes notre métier en tâchant de faire en sorte que la définition à laquelle nous arriverons englobera tous les secteurs où ce métier existe. Nous pensons qu'il est important que chacun se reconnaisse dans une future définition.

Une question pertinente a été soulevée concernant l'absence de féminisation du terme monteur dans nos textes. En effet, les textes proposés, qui sont, rappelons-le, des documents de travail, étaient tous écrits au masculin pour des raisons pratiques. Il est vrai que le Comité des Treize n'a jamais vraiment discuté cette question. Nous avons convenu de prendre en considération ce commentaire.

La question des catégories de montage a été une des plus discutées. Une chose semble faire unanimement problème : l'appellation chef-monteur. Plusieurs ont dit que cela crée des catégories de monteurs et ont noté le danger de faire une distinction entre monteur et chef-monteur. Des monteurs qui travaillent surtout en magazine ont souligné que dans ce secteur, ce terme ne s'emploie pas. Le Comité des Treize a précisé que ce terme avait été utilisé pour souligner le fait que le monteur est un chef d'équipe, un chef de département. C'est en fait la personne qui est responsable de l'équipe. Mais le mot chef-monteur semble vraiment déranger la majorité des gens présent en plénière. De plus, pour les monteurs qui font surtout du documentaire, et où les équipes sont réduites souvent au minimum pour ne pas dire au monteur seul, le mot chef-monteur semble inapproprié selon certains. Nous avons convenu de nous pencher sur cet irritant, et de tâcher de trouver une autre appellation qui causerait moins de problème pour l'ensemble des monteurs.

Quelqu'un a suggéré d'éliminer la notion de chef, mais d'établir un cahier de charges très précis qui énoncerait les responsabilités du monteur, ainsi que ses droits en regard du travail à accomplir.

Plusieurs semblent vivre la même situation : les tâches augmentent sans cesse, le temps de montage diminue, les assistants se font de plus en plus rares. Devant ce constat, il a été suggéré d'en arriver à avoir une liste par écrit des tâches dont le monteur est responsable. En effet, quelqu'un a souligné que si ces tâches sont écrites et reconnues, il sera plus facile de négocier du temps de montage.

Beaucoup ont exprimé l'importance de se tenir, d'être solidaires afin d'être plus forts devant les producteurs.

Une chose semble recueillir l'appui de beaucoup, c'est qu'il faut tâcher de trouver un moyen pour que le monteur soit engagé du début à la fin du processus, c'est-à-dire jusqu'au mixage sonore. Notre responsabilité doit être reconnue jusqu'à la fin de toutes les étapes de la post-production (montage, montage sonore, laboratoire, on-line, étalonnage, tirage, génériques, musique, mixage).

Plusieurs monteurs ont dit s'impliquer à ces étapes, mais toujours sans être payés. Ils le font par engagement envers le film, et c'est cet engagement qu'ils voudraient faire reconnaître.

La nécessité d'avoir un contrat clair a été soulignée plus d'une fois lors de la réunion.

La question du temps alloué au montage a été fortement discutée également. Plusieurs ont souligné que le texte proposé par le Comité des Treize était peu achevé et qu'il méritait d'être plus structuré. Il a paru vague à quelques uns. Il a été suggéré qu'il soit davantage affirmatif, et qu'il cherche à établir des barems clairs de temps de montage minimums.

On a suggéré qu'à mi-chemin d'un montage, le monteur puisse avoir la possibilité de réévaluer le temps nécessaire à la finition du montage et du film. Chaque film demandant un cadre bien particulier, il faut que le monteur puisse se réajuster en cours de route. Plusieurs semblent d'accord avec l'idée que des projets divers puissent avoir des temps de montage différents.

Une remarque générale est que les monteurs manquent de plus en plus de temps de montage. Cela semble être devenu un problème chronique. Il semble faire l'unanimité que la venue du numérique a considérablement rétréci notre temps de montage et qu'il est important de réagir de façon solidaire.

Certains ont souligné que des monteurs acceptent de faire des montages en très peu de temps, ce qui crée, aux yeux des producteurs, des précédents sur lesquels ils s'appuient ensuite pour négocier à la baisse. Le fait qu'on accepte trop souvent des conditions inacceptables ne nous aide pas par la suite à négocier de meilleures conditions.

Certains ont mentionné l'importance de faire un front commun, de se solidariser.

Le Comité des Treize a proposé de faire une réécriture de ce chapitre sur le temps en précisant davantage la nécessité que soit reconnue aux monteurs l'expertise et la crédibilité d'évaluer le temps nécessaire au montage d'un film.

Il a été noté qu'il est important que les monteurs puissent être en mesure de savoir évaluer un travail (selon le budget, la présence ou non d'un assistant, la quantité de matériel, etc.). Une monteuse a insisté sur le danger de ne se fier qu'au budget ou à la quantité de matériel pour évaluer le temps de montage, car certains films à petit budget et avec peu de matériel prennent souvent beaucoup de temps en salle de montage, justement pour arriver à combler les carences du tournage;

Plusieurs monteurs semblent trouver important qu'on établisse tout de même une grille minimum de temps de montage, afin d'avoir des repères. On a mentionné le fait que plus on va arriver à définir des règles, plus les autres vont être au courant de ces règles-là.

Certains ont mentionné que le temps pour visionner les rushes devrait être inclus obligatoirement dans le temps global de montage, et donc dans le contrat.

Il a été souligné qu'il est important de faire de l'éducation afin de sensibiliser les producteurs et les monteurs eux-mêmes à la nécessité d'avoir du temps.

L'importance d'avoir accès au budget a également été soulevée. Selon plusieurs, il est nécessaire de faire comprendre aux producteurs que l'investissement du tournage peut être bonifié par le temps de montage.

Leur faire comprendre que le montage est excessivement payant pour un film.

Des monteurs ont soulevé le désir qu'on établisse ce qu'est quoi une journée normale de travail.

Il a été suggéré qu'on arrive à énumérer tous les facteurs qui pourraient nous aider à évaluer le temps de montage nécessaire.

Un monteur a suggéré que le Comité des Treize fasse appel à la collaboration des monteurs en leur demandant d'envoyer au Comité un échéancier de travail qu'ils ont actuellement. L'idée est que chaque monteur décrive le projet sur lequel il est en train de travailler en ce moment, et qu'il envoie au Comité le détail du temps dont il dispose, en mentionnant si cela est suffisant. Cela pourrait, comme pour le sondage sur les salaires, nous donner une bonne idée de la situation présente des monteurs en ce qui concerne le temps de montage. On

pourrait en arriver à un modèle assez juste. Il a été proposé de considérer ce temps en fonction de journées de 8 heures de travail.

Le Comité des Treize étudiera cette intéressante suggestion.

Le chapitre des conditions physiques a été moins longuement discuté. Il a été proposé que le nombre d'heures par journée de travail soit inclus dans les conditions physiques.

La question des chaises sur lesquelles on nous demande de travailler a été également abordée. Quelqu'un a même émis la possibilité d'avoir une liste de chaises sur lesquelles il est possible de travailler une journée complète. Il a été suggéré que cette liste soit disponible sur un site internet.

La question a été posée à savoir qu'est-ce qu'on fait lorsque les conditions physiques minimales ne sont pas respectées ? Pouvons-nous nous doter d'un moyen d'imposer un minimum ?

Certains ont mentionné qu'un travail d'éducation était également à faire auprès des maisons de service.

Sinon, ce qui était contenu dans le texte du Comité des Treize au sujet des conditions physiques semble rejoindre les préoccupations de la majorité.

La discussion au sujet de l'assistantat a été très étoffée. C'est une question qui semble préoccuper énormément de monteurs.

Certains ont mentionné l'importance que les assistants soient syndiqués. Quelqu'un a noté que parfois les assistants travaillent pour les maisons de service avant de travailler pour le monteur. Cette situation cause beaucoup de frustrations.

Beaucoup de monteurs ont souligné l'importance que l'assistant puisse avoir un apport créatif au film. Quelqu'un a insisté sur le fait que dans plusieurs pays, l'assistantat est une profession en soi, alors qu'ici, c'est davantage considéré comme un « rite de passage ». Cette même personne a souligné l'exemple de la France où la communauté des monteurs s'est battue avec succès pour éliminer le travail de nuit des assistants.

Les assistants qui travaillaient jadis avec le monteur, dans la même pièce et selon les mêmes horaires, étaient ainsi formés au fil des films. Cette collaboration n'existant plus, la formation de la relève devient un problème excessivement difficile à gérer.

On a souligné le fait que les assistants ne visionnent plus le film et ne peuvent plus ainsi faire des commentaires créatifs au monteur sur le travail en cours.

Quelqu'un a souligné qu'il fallait encourager les assistants à être pigistes.

Cependant, une autre personne faisait remarquer qu'actuellement les maisons de post-production servent aussi de lieu d'entraînement pour les assistants. C'est donc un couteau à deux tranchants.

Mais une autre personne a mentionné le fait que les maisons de service veulent de moins en moins former des assistants. C'est donc un problème qui risque de s'aggraver.

Des monteurs ont souligné qu'il serait important d'encourager le « mentorat » auprès de monteurs seniors, un peu comme à la CAPIC en photo. Cela permettrait d'avoir une formation par la bande. De plus, l'assistant pourrait montrer au jeune stagiaire-assistant tout l'aspect technique du métier. L'importance que les monteurs s'impliquent dans ce désir de formation à long terme a été souligné. Cela permettrait de protéger la profession.

Le fait qu'on soit actuellement confrontés à une perte de la culture du métier de monteur a été soulevée.

Un monteur a émis l'idée d'investir les écoles techniques où on forme les assistants afin d'expliquer aux futurs assistants ce qu'est le métier de monteur.

Plusieurs ont souligné le fait qu'il y a beaucoup d'éducation à faire encore une fois.

En télévision, la notion d'assistant est presque totalement inexistante.

Il semble important pour plusieurs de faire comprendre aux producteurs qu'ils ont intérêt à engager des assistants.

Un monteur a souligné que l'assistant était la pierre angulaire si nous voulons être considérés comme des chefs de département.

Beaucoup sentent l'urgence de dire : « Ça suffit ! ». Le fait d'avoir un assistant de jour devrait devenir la norme, comme c'était le cas avant, lorsque les montages se faisaient en film. Un monteur a souligné l'importance pour les monteurs de pouvoir choisir leur assistant.

Beaucoup de monteurs présents à la réunion ont semblé être d'accord pour dire que la question des assistants est une des plus importantes.

Une monteuse a relaté le fait qu'elle avait récemment réussi à faire remplacer le directeur de post-production qui lui était imposé par la production par un assistant qui lui était de loin plus utile. Il a été souligné qu'on avait davantage besoin d'un coordonnateur de post-production que d'un directeur de post-production.

La question du travail de jour des assistants est revenue plusieurs fois dans la discussion et semble être d'une importance primordiale pour plusieurs monteurs.

La question des salaires n'a pas été débattue puisque le sous-comité sur les salaires voulait recueillir d'abord les résultats du sondage qui avait été envoyé aux monteurs en octobre. Il avait été convenu que le Comité des Treize recueillerait et compilerait ces données avant d'établir un texte clair sur les salaires. C'est donc un dossier à suivre.

N.B. : (À l'heure d'écrire ces lignes, les résultats du sondage sont très partiels et l'échantillonnage trop mince pour pouvoir établir une lecture claire et scientifique de ces données. Le Comité des Treize continue donc de réfléchir sur la meilleure façon d'aborder cette question délicate).

Pour la question du Contrat-type, aucune discussion n'a été entamée lors de la plénière. Puisque le contrat-type découlera de l'ensemble des sujets précédemment discutés, il pourra être élaboré ultérieurement.

Il a été proposé que le Comité des Treize se divise désormais en deux sous-comités ; l'un qui aura pour mandat de commencer la rédaction d'une Charte des monteurs, (une sorte de code d'éthique, un cahier de charges), et l'autre qui s'occupera de travailler à l'élaboration d'un Contrat-type, à partir des textes existants et des réflexions déjà entamées.

D'ailleurs, la réunion du premier novembre avait également pour but de refondre le Comité des Treize afin de recruter de nouveaux monteuses intéressés par le travail à accomplir. Certains membres du Comité initial ont tiré leur révérence. Il s'agit de Jean-Marie Drot, Carina Baccale, Éric Marapin et Myriam Poirier.

De nouveaux monteuses se sont donc joints au Comité des Treize, qui compte désormais 18 personnes ; Il s'agit de Isabelle Levesque, Claude Palardy, Natacha Dufaux, Mirinda Ouellette, Simon Webb, Christian Gravel, Mathieu Lalonde, Alain Belhumeur et François Grondin.

Le nouveau Comité des Treize se remet donc à l'ouvrage dès maintenant. Nous vous tiendrons au courant lorsque nous serons arrivés à une étape charnière et lorsque nous serons prêts à soumettre à la communauté des monteuses le résultat de nos nouveaux travaux.

Si vous avez encore des réflexions, suggestions et propositions, vous pouvez en tout temps les communiquer au Comité des Treize à l'adresse courriel suivante :

treizistes@monteur.org

Un autre Comité a aussi été formé afin de mettre en place des lieux d'échange entre monteuses (forum internet, soirées thématiques, discussion, master class, etc.). Ce comité est formé de Carina Baccale et Julie Bouffard.

Voilà qui termine ce compte-rendu qui s'est voulu le plus complet possible. Compte tenu de la rapidité avec laquelle il fallait prendre des notes lors de la réunion, nous espérons avoir été suffisamment fidèles à la pensée de chacun.

Merci de votre attention, un grand merci à tous ceux qui étaient présents le premier novembre, et au plaisir de vous voir en très grand nombre lors d'une prochaine réunion.

Le Comité des Treize.

Michel Arcand, Alain Belhumeur, Yves Chaput, Richard Comeau, Teresa De Luca, Natacha Dufaux, Dominique Fortin, Christian Gravel, François Grondin, Annie Jean, Mathieu Lalonde, Isabelle Levesque, Isabelle Malenfant, Mirinda Ouellette, Claude Palardy, Denis Papillon, Stella Valiani et Simon Webb.